

PROGRAMME

Lieu de la formation : 15 rue Vincent Doblin, 08150 Sécheval

Horaires : 8h45 – 17h00

CONTEXTE

La forêt communale appartient au domaine privé de la commune. Il revient au conseil municipal et au maire d'administrer le patrimoine forestier communal. Les élus décident des actions concernant la gestion des forêts communales. Les élus ont un rôle majeur à jouer concernant la gestion et la valorisation des forêts, qu'elles soient communales ou non. Les forêts permettent de répondre à des attentes et enjeux variés, parfois antagonistes. Cela nécessite des arbitrages des élus dans leurs rôles de propriétaire forestier, d'aménageur du territoire, de maître d'ouvrage public et de responsable de la sécurité. Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur l'avis et les conseils de l'Office national des forêts et les Communes forestières.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

❖ OBJECTIF GÉNÉRAL

Acquérir des connaissances sur les enjeux de la gestion des forêts communales, en comprenant le rôle des élus, les responsabilités légales et les interactions avec les différents acteurs locaux

❖ OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Les élus seront capables d'analyser des situations courantes en forêts communales et de proposer des actions adaptées, en intégrant les enjeux de sécurité, d'usage et de protection de l'environnement.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

HORAIRES	SEQUENCE
8h45 - 9h00	Accueil des participants
9h00 - 9h15	Introduction de la session
9h15 - 9h45	Contexte, la forêt au cœur des territoires
9h45 - 10h15	La forêt et son cadre légal
10h15 - 10h30	Le rôle de l' élu forestier
10h30 - 11h00	Devoirs et responsabilités du propriétaire
11h00 - 12h00	Règles à respecter par usage
12h00 - 14h00	Restaurant : Le Mont Cornu
14h00 - 17h00	Sortie terrain : accueil du public en forêt, illustration d'un chemin conventionné, bord du lac des vieilles forges <i>Prévoir des vêtements adéquats pour la sortie de l'après-midi (chaussures de marche, bottes, imperméable, etc.).</i>

PROGRAMME

INTERVENANTS EN SALLE

AD COFOR Ardennes : Philippe CANOT, Président

UR COFOR Grand Est : Rebecca DIJOUX, Chargée de mission

ONF : Éric MARQUETTE, Directeur de l'Agence territoriale des Ardennes

ONF : Benjamin DRION, Responsable d'Unité Territoriale

CONTENU DE LA POCHETTE

(distribuée le jour de la formation)

- Programme de la formation
- Plaquette de l'Union Régionale des Communes Forestières
- Évaluation de fin de formation
- Lettre COFOR info



ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place

CETTE FORMATION S'ADRESSE :

Aux élus et salariés des collectivités

FINANCEMENT

Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est. La formation est donc gratuite. Une participation peut être demandée pour le repas.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour participer à cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, échanges, visite de terrain

DURÉE 6 heures

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement qui circulera lors de la session.